

# Haut débit: France Télécom chouchoute les collectivités

Au moment où les collectivités vont obtenir la possibilité de devenir opérateur télécom en vue de réduire la fracture numérique (lire nos informations de ce 6 janvier), France Télécom annonce une offensive sur ce terrain.

Taxé de lenteur par les communes exclues du haut débit, l'opérateur historique a décidé de réagir en proposant un partenariat avec les départements français afin d'accélérer le déploiement du haut débit. Concrètement, France Télécom promet une couverture de la population à hauteur de 95% d'ici à fin 2004, contre 79% aujourd'hui. Par ailleurs, le groupe augmentera ses investissements, dans ce domaine, de 100 millions d'euros pour porter l'enveloppe à 700 millions sur la période 2003-2005. Au total, il annonce 3 milliards d'euros pour la modernisation du réseau fixe d'ici à 2006. **700 millions d'investissements** Avec cette annonce, France Télécom souhaite court-circuiter les velléités d'opérateur que nourrissent les collectivités. En effet, l'opérateur ne voit pas d'un très bon oeil la loi sur la confiance dans l'économie numérique actuellement examinée à l'Assemblée. « *Que les collectivités locales ne soient pas des mini-France Télécom, ça ne m'aurait pas déplu* », a déclaré Thierry Breton, p-dg de l'opérateur lors d'une conférence de presse. Il a assuré qu'il n'avait « *pas peur* » de cette nouvelle concurrence et a affirmé que le métier d'opérateur était « *compliqué* » avec un modèle économique « *hasardeux* » du fait d'une redondance des réseaux. Cette loi divise d'ailleurs les collectivités. Si certaines d'entre-elles regrettent les lenteurs pour son adoption, bloquant ainsi les initiatives locales ou régionales, d'autres la trouvent inadaptée.